



LE LABORATOIRE D'EXPERTISE ET DE DIAGNOSTIC EN PHYTOPROTECTION (LEDP)

En raison du contexte de la COVID-19, des délais supplémentaires pourraient être requis compte tenu de la disponibilité du matériel et du personnel.

TARIF RELÈVE

Dans l'optique de réduire les risques liés à l'utilisation des pesticides, le LEDP souhaite encourager la relève agricole à faire appel à ses services.

Un tarif gratuit est offert.*

QUOI

Gratuité pour toutes les demandes d'analyse provenant de la relève agricole.

POURQUOI

Favoriser l'établissement de la relève agricole est au cœur de l'avenir de l'agriculture québécoise. Le Tarif relève vise, dans un premier temps, à faire connaître les services du LEDP auprès des nouveaux producteurs agricoles tout en favorisant, d'entrée de jeu, l'adoption de bonnes pratiques en matière de gestion intégrée des ennemis des cultures.

POUR QUI

Producteurs agricoles âgés de moins de 40 ans (ou leurs conseillers) considérés comme faisant partie de la relève agricole.

MARCHE À SUIVRE

Les échantillons provenant de producteurs agricoles voulant bénéficier de la gratuité devront obligatoirement être associés à un conseiller agricole en relève du MAPAQ de la direction régionale concernée.

Inscrire dans le champ *Remarque* du [formulaire de demande d'analyse](#) du LEDP :

- Tarif relève;
- Nom du conseiller agricole en relève du MAPAQ de la direction régionale concernée;
- Numéro d'identification ministériel (NIM)

Si les renseignements requis sont manquants dans le formulaire de demande d'analyse, les échantillons associés seront tarifés et aucune demande de remboursement a posteriori ne sera acceptée.

* Des conditions s'appliquent. À noter que pour les services de phytopathologie, une limite de cinq demandes d'analyse par entreprise est en vigueur.